

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

EXONÉRER LES APPRENTIS DE LA CSG-CRDS - (N° 2122)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Fayssat

TITRE

Au titre, après le mot :

« exonérer »,

insérer le mot :

« temporairement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.